



RAPPORT ANNUEL

PRIX & QUALITE DU SERVICE PUBLIC Eau potable

SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE

Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2022 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

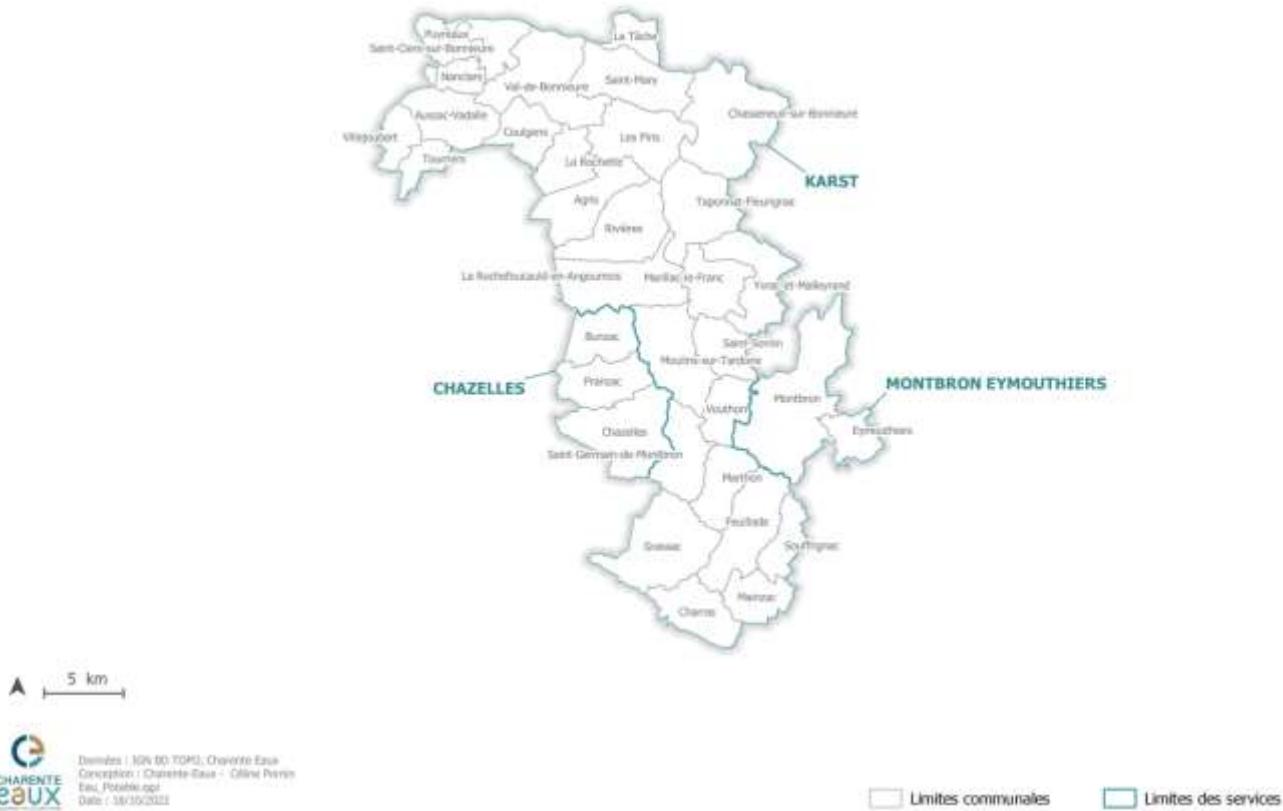
1. Caractérisation technique du service	3
1.1. Présentation du territoire desservi	3
1.2. Cadre contractuel	4
1.2.1. Les contrats	4
1.2.2. Les avenants	4
1.3. Prestations assurées dans le cadre du service	5
1.4. Nombre d'abonnés et population desservie (VP.056 et D101.0)	6
1.5. Synthèse des volumes	7
1.5.1. Prélèvements (VP.223)	7
1.5.2. Production (VP.059)	8
1.5.3. Importations à d'autres services d'eau potable (VP.060)	10
1.5.4. Exportations d'eau à d'autres services d'eau potable (VP.061)	12
1.5.5. Volumes mis en distribution	13
1.5.6. Volumes consommés par les abonnés (VP.063)	14
1.5.7. Autres volumes (VP.220 et VP.221)	15
1.6. Le patrimoine du service (VP.077)	15
2. Tarification de l'eau et recettes du service	16
2.1. Modalités de tarification	16
2.2. Facture d'eau type (D102.0)	18
2.3. Recettes (DC.184)	20
3. Indicateurs de performance	24
3.1. Qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1)	24
3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)	25
3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	25
3.4. Indicateurs de performance du réseau	27
3.4.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	28
3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	28
3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	28
3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	29
3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	29
3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)	29
3.4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	30

3.4.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	30
3.4.9. Taux de réclamations (P155.1)	31
4. Financement des investissements	32
4.1. Montants financiers (DC.195)	32
4.2. État de la dette du service (VP.182)	33
4.3. Amortissements	33
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	34
5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (VP.119)	34
Tableau récapitulatif des indicateurs	35
6. 35	
6.1. Chazelles	35
6.2. Montbron - Eymouthiers	36
6.3. Karst	37
6.4. Global	38

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

- Nom de la collectivité :** SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE
- Communes desservies :



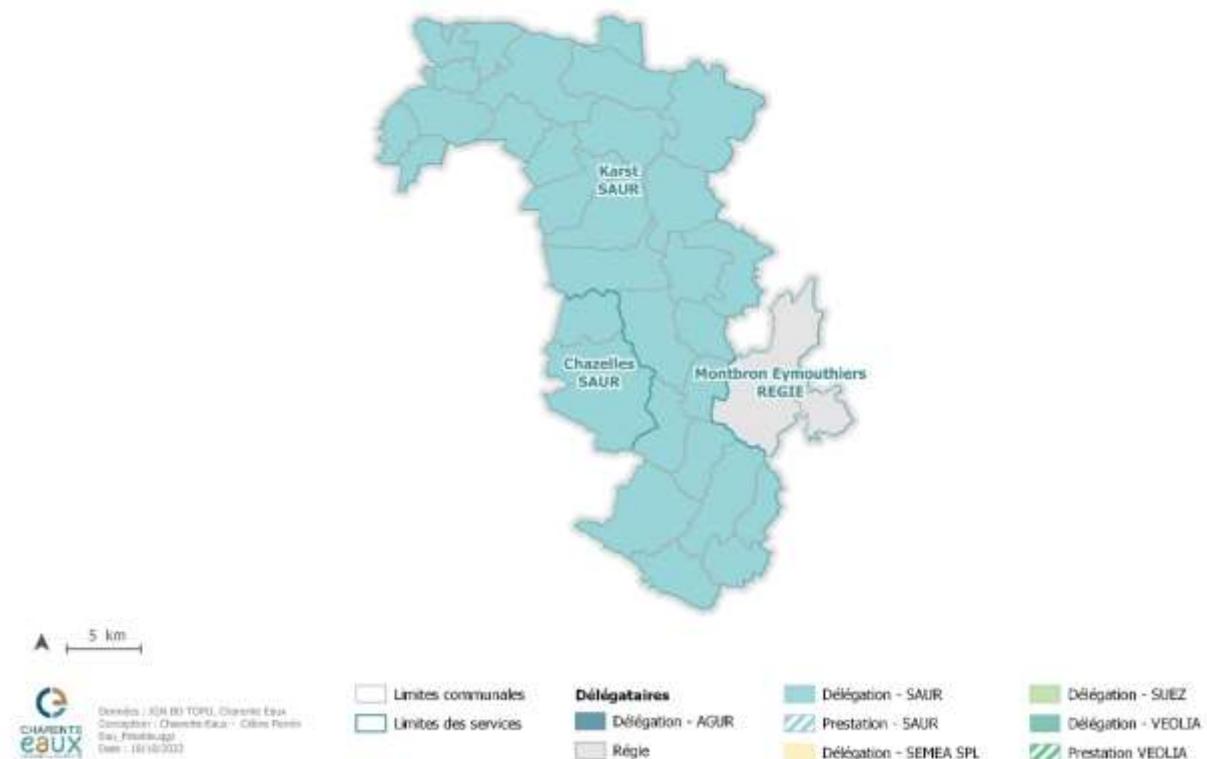
- Modes de gestion :

Entité de gestion	Mode de gestion	Les missions
Chazelles	Concession de service	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage, Traitement, Transport
Montbron Eymouthiers	Régie simple	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage, Traitement, Transport
Karst (Ancien secteurs de Puyréaux, Saint-Germain-de-Montbron, Tardoire Bonnieure, La-Rochefoucauld-en-Angoumois et Chasseneuil-sur-Bonnieure)	Concession de service	Distribution, Production, Protection de la ressource, Stockage, Traitement, Transport

1.2. Cadre contractuel

1.2.1. Les contrats

SYNDICAT D'EAU DU KARST CHARENTE - EXPLOITANTS - 2022



Nom du contrat	Nom du signataire	Type de contrat	Date de début	Date de fin
Chazelles				
Chazelles	SAUR	Affermage	01/01/2016	31/12/2027
Montbron Eymouthiers				
		Régie		
Karst				
Karst	SAUR	Affermage	01/01/2022	31/12/2033

1.2.2. Les avenants

Avenant	Date d'effet	Objet
Chazelles		
Avenant 1	17/08/2017	Changement de Collectivité (SIAEP du KARST de la Charente) – Modification de l'article 8.3 « part perçue pour le compte de la collectivité » sur l'Auto facturation

1.3. Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des missions entre la collectivité et son exploitant sont les suivantes :

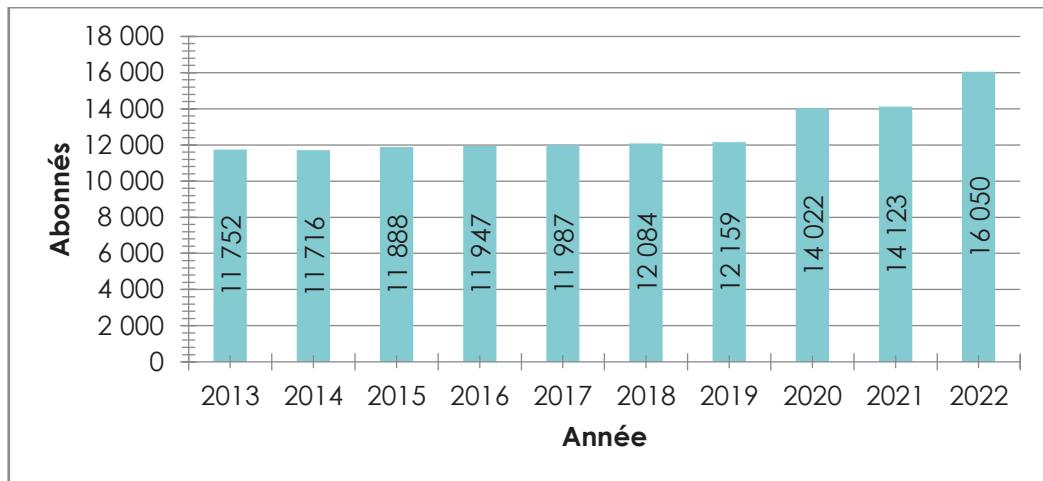
Partie	Tâche
Chazelles	
Collectivité	Gestion du service - application du règlement du service
Collectivité	Renouvellement - des canalisations > 6 ml, des captages, des clôtures, des forages, du génie civil
Exploitant	Entretien - de l'ensemble des ouvrages, Espaces verts
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Exploitant	Mise en service - des branchements
Exploitant	Renouvellement - des canalisations < 6 mm, des compteurs, des équipements électromécaniques
Montbron Eymouthiers	
Collectivité	Entretien - de l'ensemble des ouvrages
Collectivité	Gestion des abonnés - accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Collectivité	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Collectivité	Mise en service - des branchements
Collectivité	Renouvellement - de l'ensemble des ouvrages
Karst	
Collectivité	Renouvellement - de la voirie, des branchements, des canalisations > 6 ml, des captages, des clôtures, des forages, du génie civil des compteurs, des équipements électromécaniques
Exploitant	Entretien - de l'ensemble des ouvrages
Exploitant	Gestion des abonnés - accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Exploitant	Gestion du service - application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Exploitant	Mise en service - des branchements
Exploitant	Renouvellement - des canalisations < 6 ml, des compteurs, des équipements électromécaniques
Exploitant	Renouvellement - des équipements électromécaniques

1.4. Nombre d'abonnés et population desservie (VP.056 et D101.0)

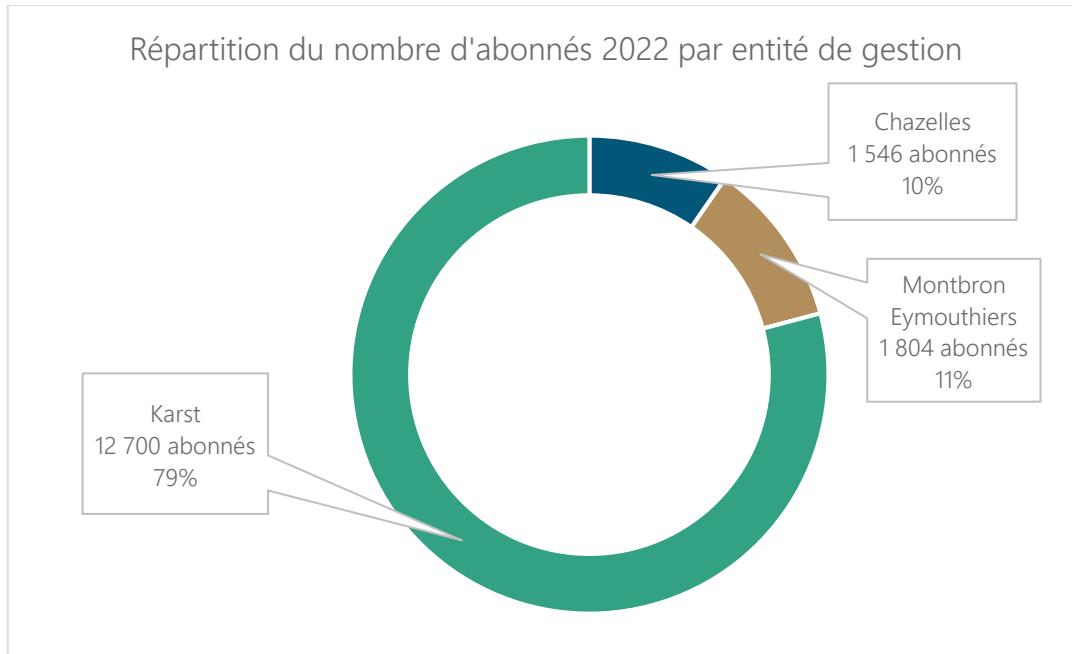
En 2022, le service public d'eau potable a desservi **16 050 abonnés** représentant une population de 31 218 habitants⁽¹⁾ (soit 1,95 habitants/abonné).

Nombre total d'abonnés en 2021	14 123 abonnés
Nombre total d'abonnés en 2022	16 050 abonnés
Variation en %	13,64 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 18,74 abonnés/km pour l'année 2022.



En 2022, la consommation moyenne par abonné est de 96,9 m³/abonné (93,3 m³/abonné en 2021).

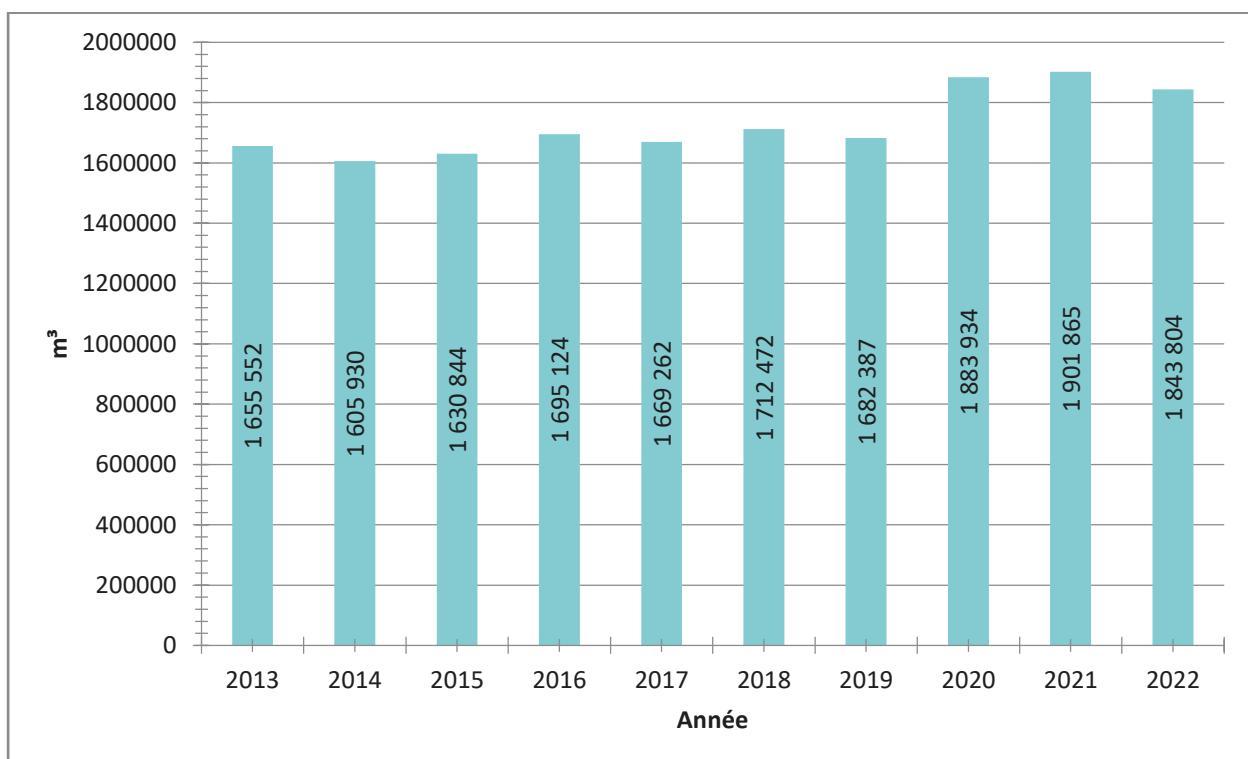


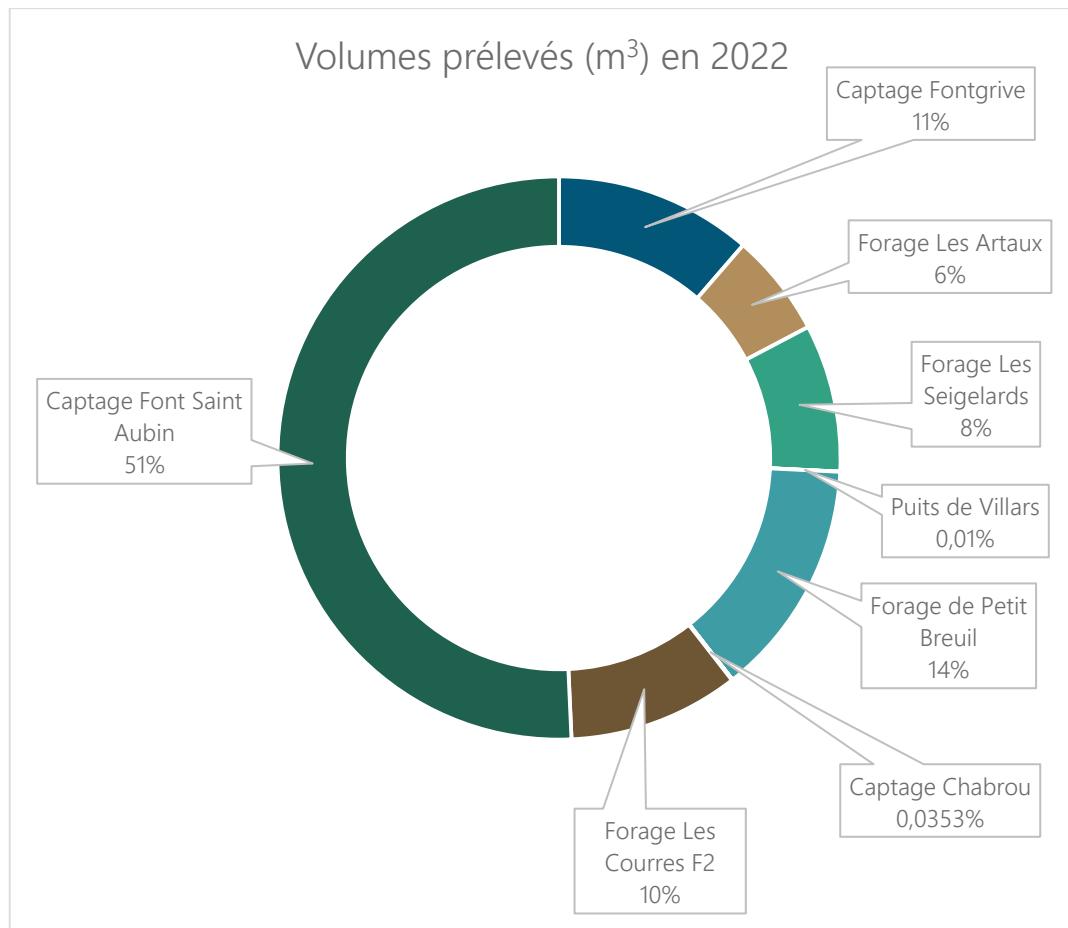
¹ Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

1.5. Synthèse des volumes

1.5.1. Prélèvements (VP.223)

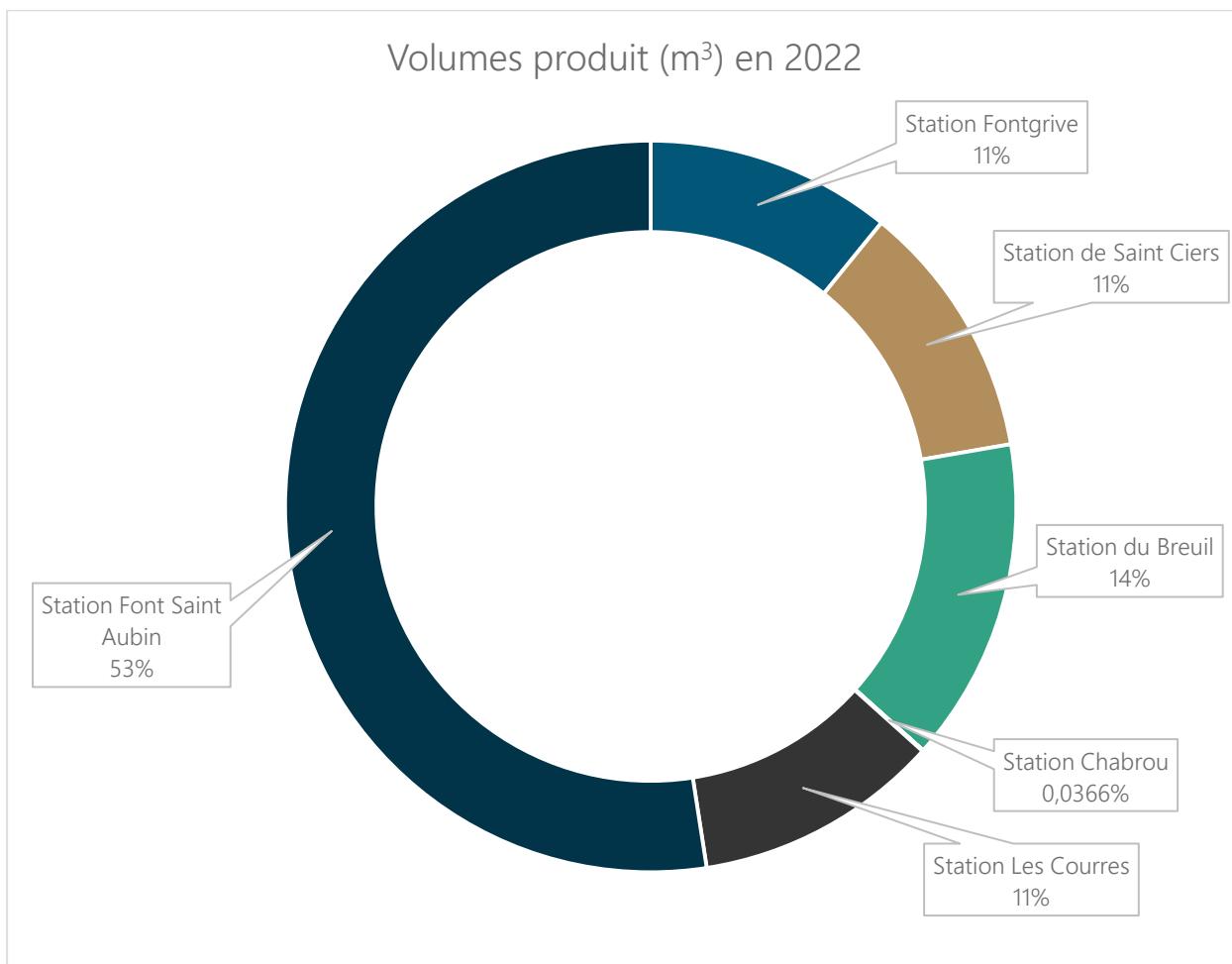
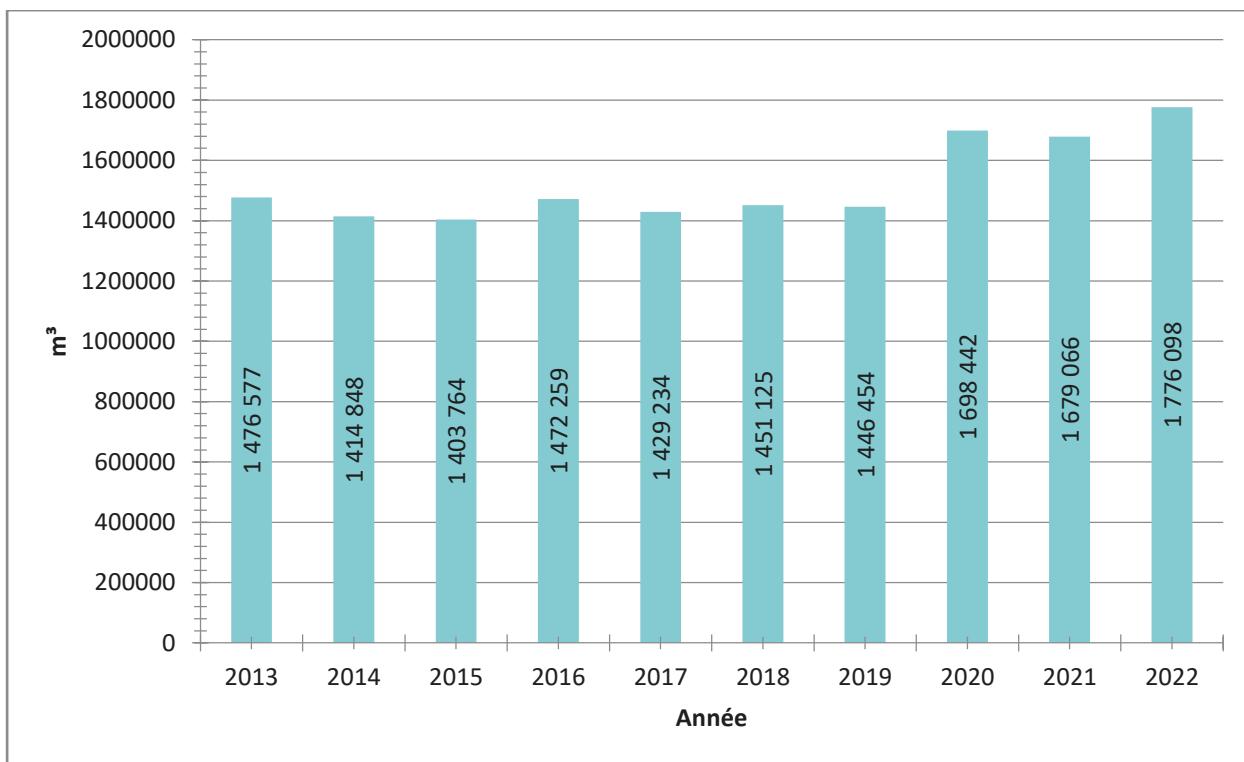
Ressource	Volume prélevé en 2021 (m ³)	Volume prélevé en 2022 (m ³)	Variation en %	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2022 (en %)
Montbron Eymouthiers				
Captage Fontgrive	195 792	209 337	6,92	80
Karst				
Captage Chabrou	6	650	99,08	60
Captage Font Saint Aubin	1 024 541	934 976	-9,58	80
Forage de Petit Breuil	244 872	251 731	2,72	60
Forage Les Artaux	11 629	109 546	89,38	80
Forage Les Courres F2	186 946	181 121	-3,22	60
Forage Les Seigelards	237 600	156 231	-52,08	80
Puits de Villars	0	212	100,00	80
Forage de Vouthon	479	0	-100	60
TOTAL	1 901 865	1 843 804	-3,05	75





1.5.2. Production (VP.059)

Site de production	Volume produit en 2021 (m ³)	Volume produit en 2022 (m ³)	Variation en %
Montbron Eymouthiers			
Station Fontgrive	180 524	193 076	6,95
Karst			
Station du Breuil	247 512	254 838	2,87
Station Les Courres	186 946	193 428	3,35
Station Chabrou	6	650	99,08
Station de Saint Ciers	195 012	202 559	3,73
Station de Vouthon	303	0	-100
Station Font Saint Aubin	868 763	931 547	6,74
TOTAL	1 679 066	1 776 098	5,46



1.5.3. Importations à d'autres services d'eau potable (VP.060)

La commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure a intégré le SIAEP du Karst Charente au 1^{er} janvier 2022 (dans le contrat appelé Karst).

Rappel 2021 – Ex périmètre SIAEP Karst (sans la commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure)

Service	Fournisseur	Volume acheté en 2021 (m ³)	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2021 (en %)
Flux externe			
Puyréaux	SIAEP Nord Ouest Charente	1 401	80
Chazelles	GrandAngoulême	185 389	60
Montbron Eymouthiers	SIAEP Nord Est Charente	21 446	60
Saint-Germain-de-Montbron	Grand Angoulême	349	60
Tardoire et Bonnieure - Distribution	Chasseneuil-sur-Bonnieure	1 137	80
Tardoire et Bonnieure - Distribution	SIAEP Nord Est Charente	54 204	60
Sous total flux externe		263 926	60
Flux interne			
Saint-Germain-de-Montbron	SIAEP du Karst de la Charente	4 908	60
Tardoire et Bonnieure - Distribution	SIAEP du Karst de la Charente	630 090	80
Sous total flux interne		634 998	60
TOTAL		898 924	60

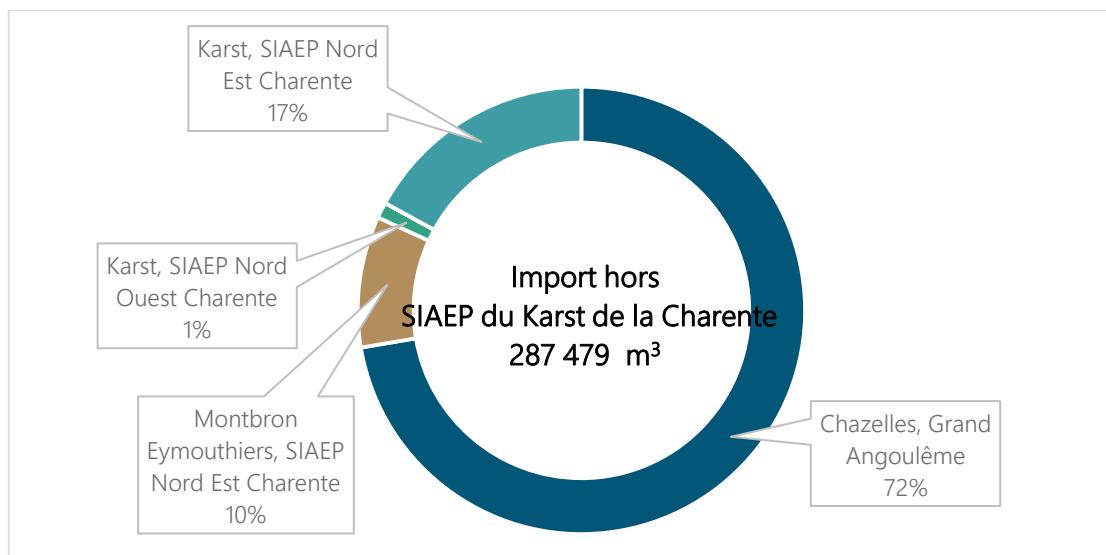
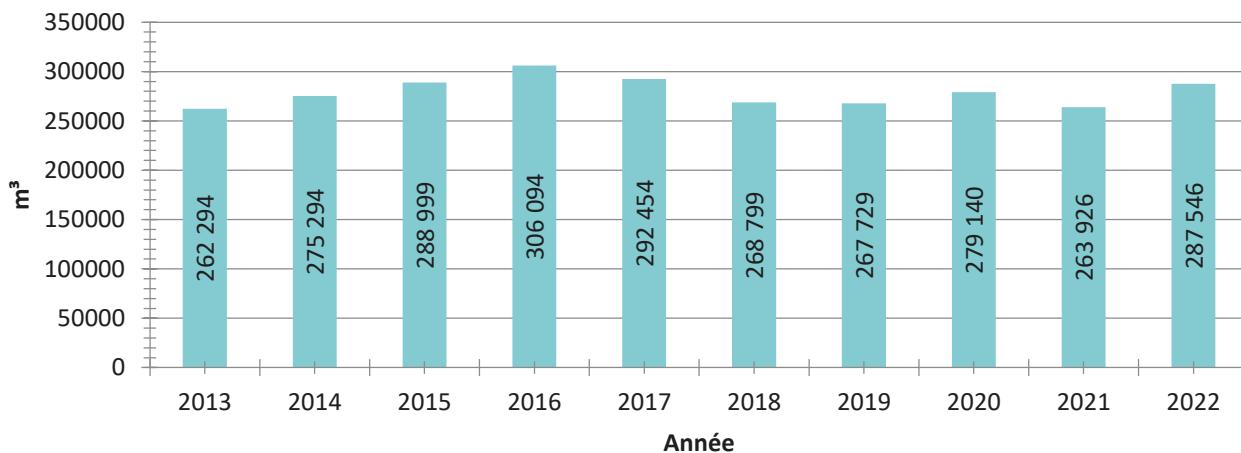
Rappel 2021 – Commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure

Service	Fournisseur	Volume acheté en 2021 (m ³)	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2021 (en %)
Chasseneuil-sur-Bonnieure	SIAEP Nord Est Charente	71	80
Chasseneuil-sur-Bonnieure	SIAEP du Karst de la Charente	254 441	80
Chasseneuil-sur-Bonnieure	SIAEP Nord Est Charente	5	80
TOTAL		254 517	80

Volumes 2022 – SIAEP Karst après intégration de la commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure

Service	Fournisseur	Volume acheté en 2022 (m ³)	Indice d'avancement de la protection de la ressource en 2022 (en %)
Flux externe			
Chazelles	GrandAngoulême	207 960	60
Montbron Eymouthiers	SIAEP Nord Est Charente	27 263	60
Karst	SIAEP Nord Ouest Charente	3 296	60
Karst	SIAEP Nord Est Charente	48 960	60
Sous total flux externe		287 479	60
Flux interne			
Karst	SIAEP du Karst de la Charente	733	80
Karst	SIAEP Nord Est Charente	67	80
Sous total flux interne		800	80
TOTAL		288 279	60

Volume importé HORS du périmètre



1.5.4. Exportations d'eau à d'autres services d'eau potable (VP.061)

Rappel 2021 – Ex périmètre SIAEP Karst (sans la commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure)

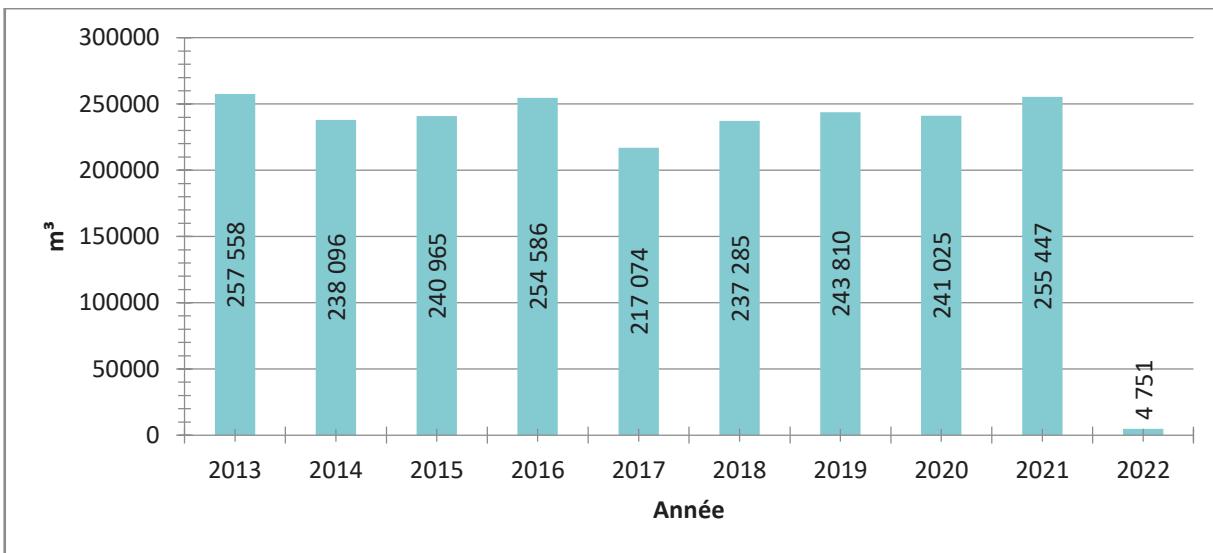
Service	Bénéficiaire	Volume exporté en 2021 (m ³)
Flux externe		
Saint-Germain-de-Montbron	GrandAngoulême	3 846
Tardoire et Bonnieure - Production Font Saint Aubin	Chasseneuil-sur-Bonnieure	251 601
Sous total flux externe		255 447
Flux interne		
Montbron Eymouthiers	SIAEP du Karst de la Charente	6 525
Saint-Germain-de-Montbron	SIAEP du Karst de la Charente	6 525
Tardoire et Bonnieure - Production Font Saint Aubin	SIAEP du Karst de la Charente	617 162
Sous total flux interne		630 212
TOTAL		885 659

Rappel 2021 – Commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure

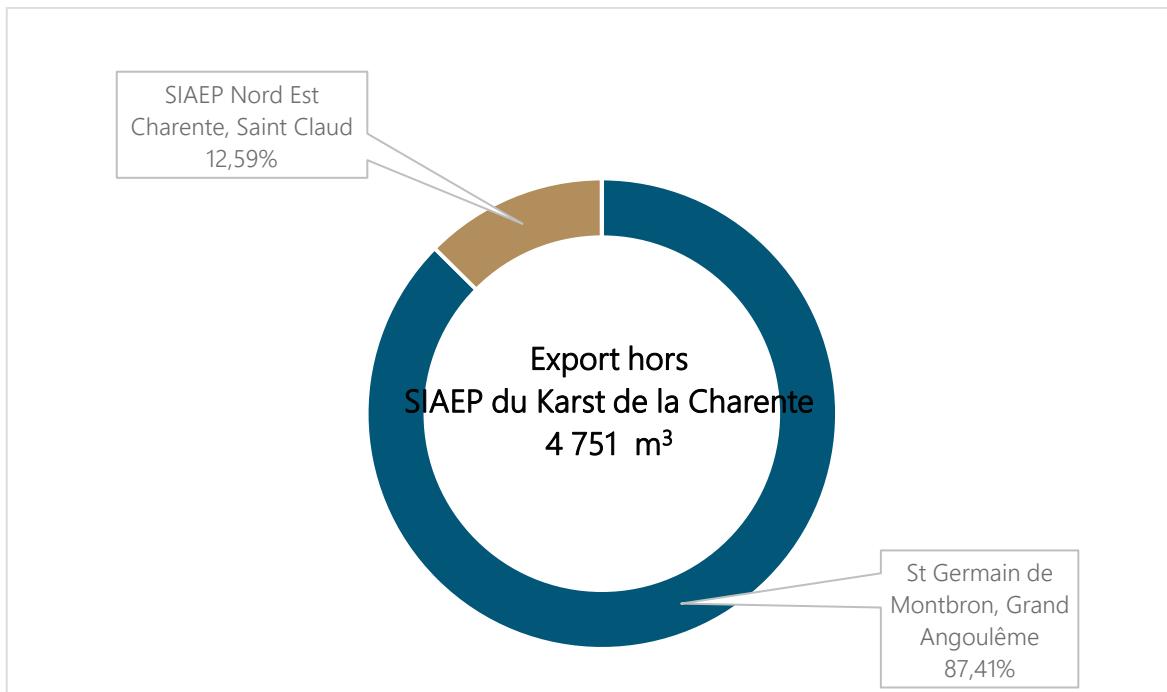
Service	Bénéficiaire	Volume exporté en 2021 (m ³)
Chasseneuil-sur-Bonnieure	SIAEP du Karst de la Charente	1 137
Chasseneuil-sur-Bonnieure	SIAEP Nord Est Charente	594
TOTAL		1 731

Volumes 2022 – SIAEP Karst après intégration de la commune de Chasseneuil-sur-Bonnieure

Service	Bénéficiaire	Volume exporté en 2022 (m ³)
Flux externe		
Karst	Grand Angoulême	4 153
Karst	SIAEP Nord Est Charente	598
Karst	SIAEP Nord Est Charente	0
Sous total flux externe		4 751
Flux interne		
Montbron Eymouthiers	SIAEP du Karst de la Charente	6 496
Karst	SIAEP du Karst de la Charente	6 805
Sous total flux interne		13 301
TOTAL		18 052



Suite au changement de périmètre, les exports externes ont diminué.



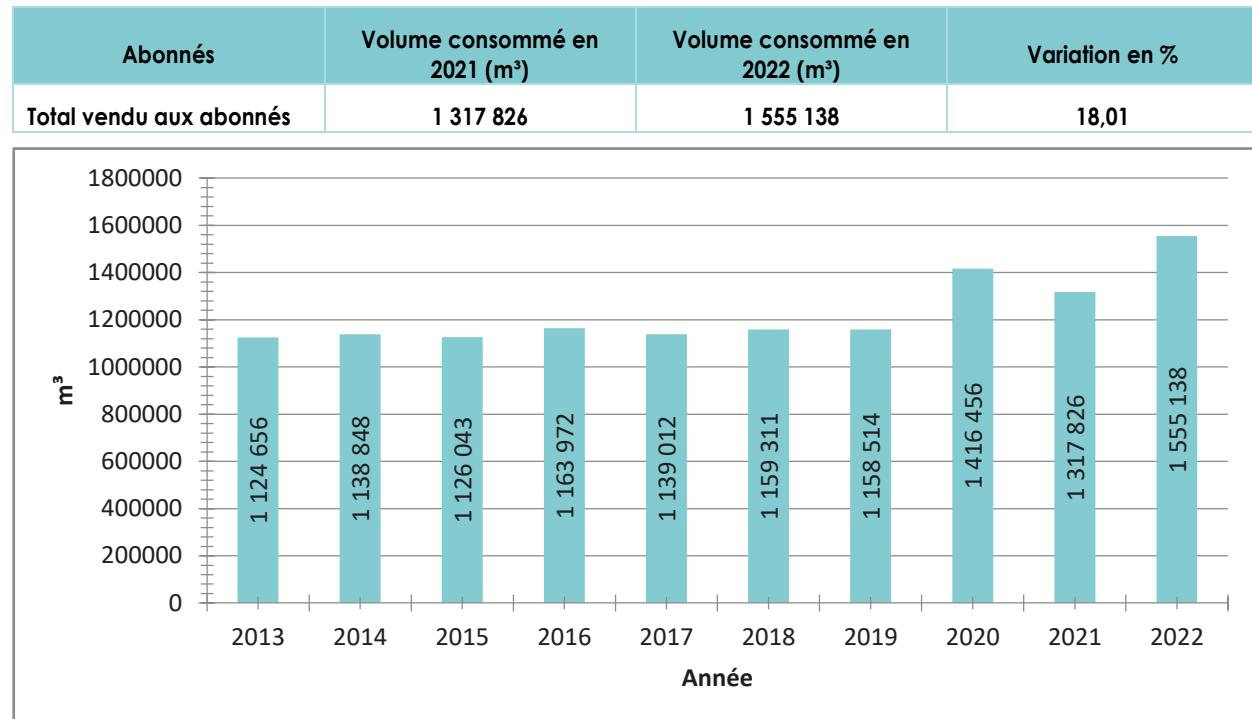
1.5.5. Volumes mis en distribution

	Exercice 2021 (m³)	Exercice 2022 (m³)
Volume produit	1 679 066	1 776 098
Volume importé	263 926	287 546
Volume exporté	255 447	4 751
Volume mis en distribution	1 687 545	2 058 893

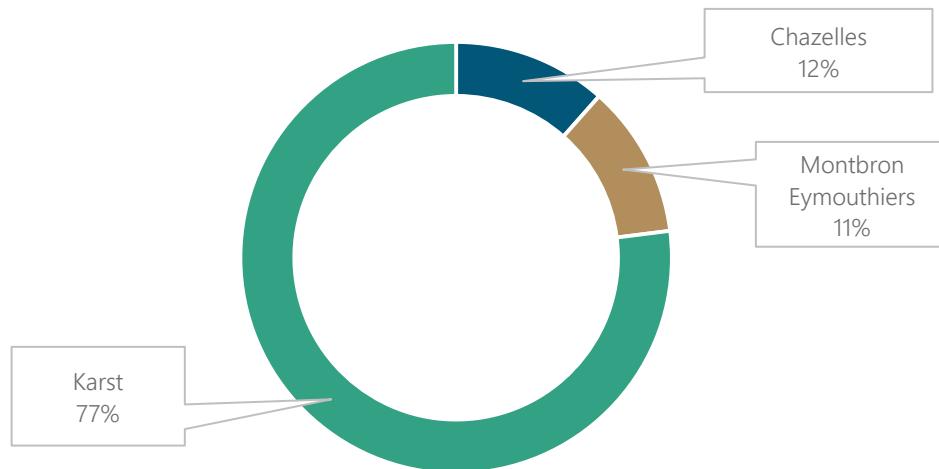
1.5.6. Volumes consommés par les abonnés (VP.063)

Les volumes consommés par années sont calculés en ramenant (au prorata temporis) les volumes relevés au compteur des abonnés à une période de 365 jours lorsque la période entre deux relevés n'est pas de 365 jours

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

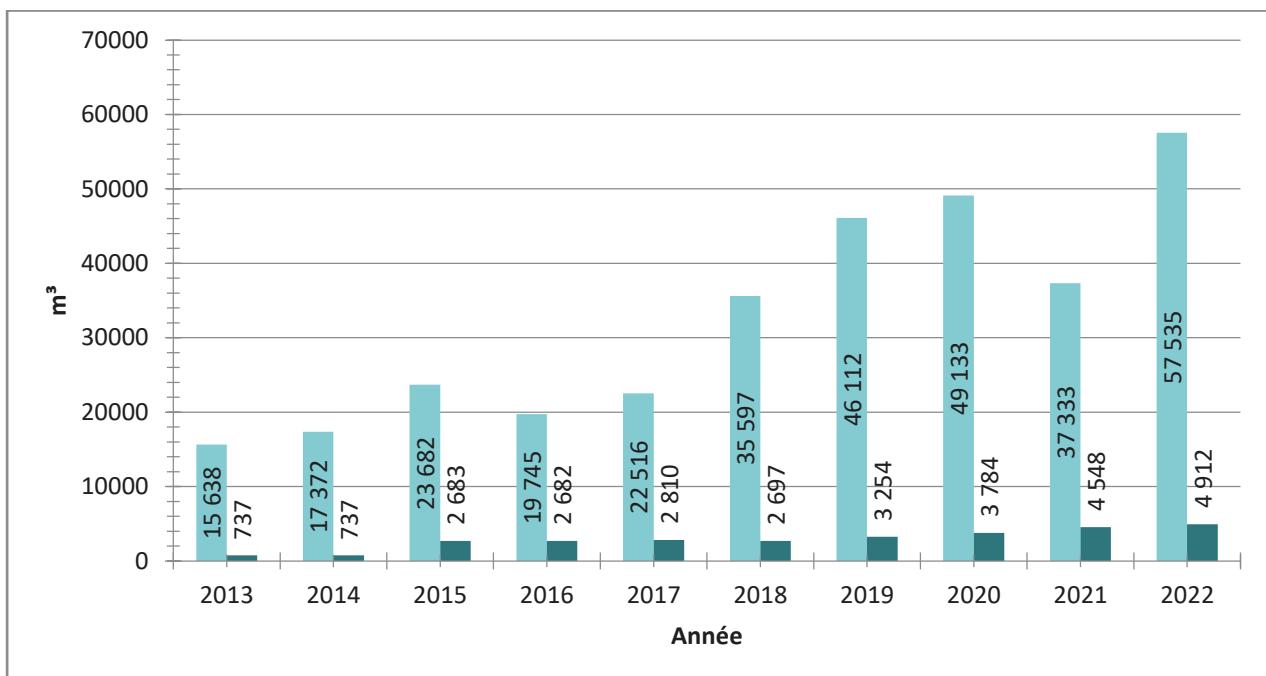


Répartition des volumes consommés (m³) 2022 par entité de gestion



1.5.7. Autres volumes (VP.220 et VP.221)

	Exercice 2021 (m ³)	Exercice 2022 (m ³)	Variation en %
Volume consommé sans comptage (VP.221)	4 548	4 912	7,41
Volume de service (VP.220)	37 333	57 535	54,11



1.6. Le patrimoine du service (VP.077)

	Exercice 2021	Exercice 2022
Linéaire de réseaux (hors branchements) en km	822,84	856,51
Nombre de réservoirs	17	20
Nombre de compteurs abonnés	14 322	16 280
Nombre total des branchements	14 322	16 281
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,00	0,00
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,00	0,00

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. Depuis le 25/12/2013, cette teneur ne peut plus excéder 10 µg/l.

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, ...). Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Chazelles

TARIFS	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	56,82 €	61,56 €	8,34 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	1,2136 €/m ³	1,247 €/m³	2,75 %
Part du délégataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	35,28 €	38,44 €	8,96 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Composante service	0,143 €/m ³	0,156 €/m³	9,09 %
Composante achat d'eau	0,2850 €/m ³	0,2970 €/m³	4,04 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance pollution domestique	0,33 €/m ³	0,33 €/m³	0,00 %
Redevance prélèvement	0,105 €/m ³	0,105 €/m³	0,00 %
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,00 %

Montbron Eymouthiers

TARIFS	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	84,13 €	92,07 €	9,44 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	1,5914 €/m ³	1,6457 €/m³	3,41 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance pollution domestique	0,33 €/m ³	0,33 €/m³	0,00 %
Redevance prélèvement	0,0742 €/m ³	0,0742 €/m³	0,00 %
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,00 %

Karst

TARIFS	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Fixe (€ HT/an)			
Chasseneuil-sur-Bonnieure Abonnement annuel	38,74 €	42,00 €	8,42 %
Puyréaux Abonnement annuel	74,00 €	71,39 €	-3,53 %
Saint Germain de Montbron Abonnement annuel	74,00 €	71,39 €	-3,53 %
La Rochefoucauld Abonnement annuel	45,70 €	50,14 €	9,72 %
Tardoire Bonnieure Abonnement annuel	70,36 €	71,39 €	1,46 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Chasseneuil-sur-Bonnieure Tranche unique	0,8378 €/m ³	0,842 €/m³	0,50 %
Puyréaux Tranche unique	1,1708 €/m ³	1,118 €/m³	-4,51 %
Saint Germain de Montbron Tranche unique	1,1708 €/m ³	1,118 €/m³	-4,51 %
La Rochefoucauld Tranche unique	0,77 €/m ³	0,818 €/m³	6,23 %
Tardoire Bonnieure Tranche unique	1,1358 €/m ³	1,118 €/m³	-1,57 %
Part du déléataire			
Part Fixe (€ HT/an)			
Abonnement annuel	26,00 €	28,61 €	10,04 %
Part proportionnelle (€ HT/m³)			
Tranche unique	0,529 €/m ³	0,582 €/m³	9,98 %
Part proportionnelle - Autres tarifs (€ HT/m³)			
Redevance pollution	0,33 €/m ³	0,33 €/m³	0,00 %
Redevance prélèvement	0,09 €/m ³	0,09 €/m³	0,00 %
Taux de TVA (1)	5,5 %	5,5 %	0,00 %

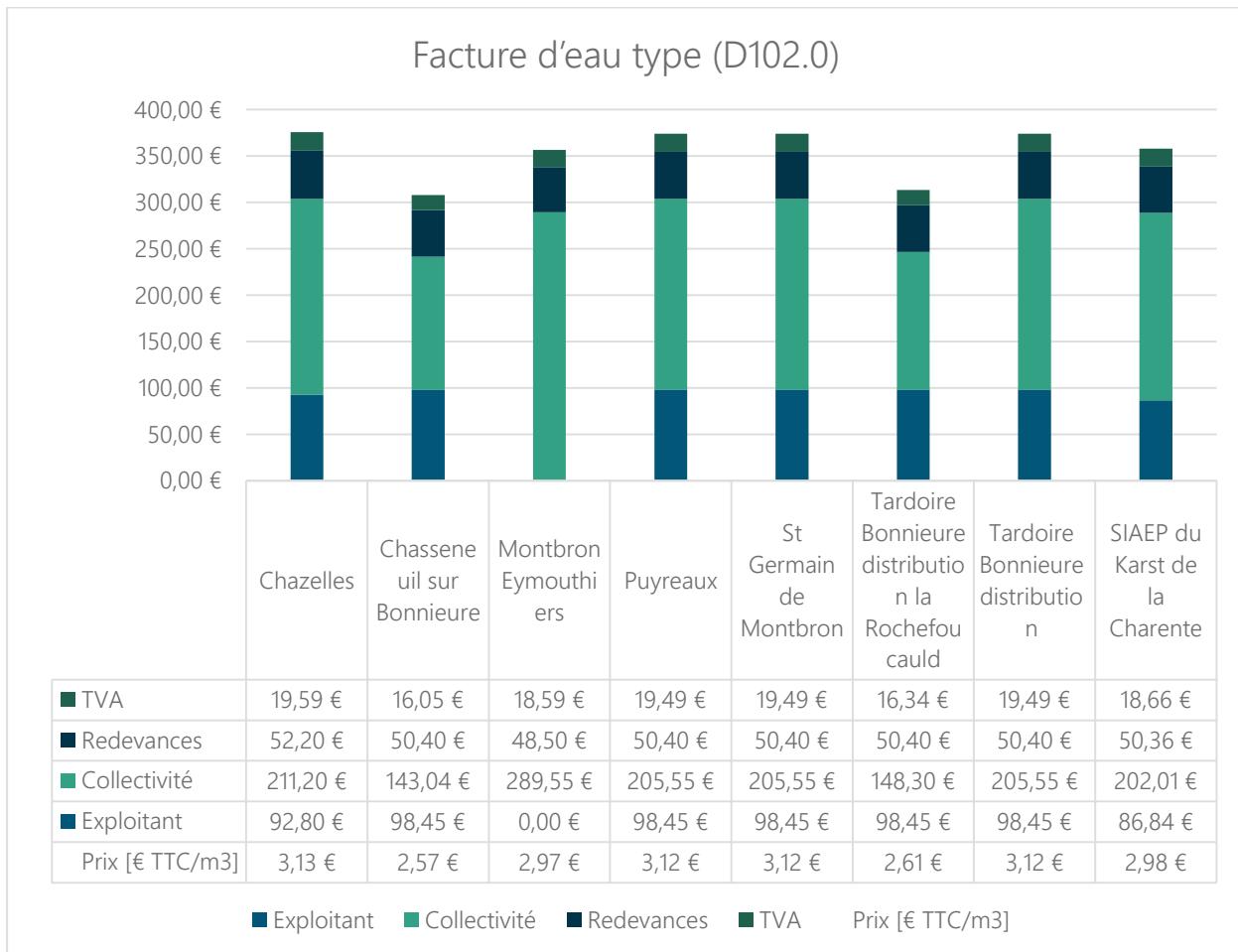
- (1) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les montants payés applicables pour une consommation de 120 m³ (ménage de référence selon l'INSEE) sont :

Service	Montants	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023
Chazelles	Part de la collectivité	202,45 € HT	211,20 € HT
	Part de l'exploitant	85,74 € HT	92,80 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	52,20 € HT	52,20 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	18,72 €	19,59 €
	Total HT	340,39 €	356,20 €
Montbron Eymouthiers	Total TTC	359,11 €	375,79 €
	Part de la collectivité	275,10 € HT	289,55 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	48,50 € HT	48,50 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	17,80 €	18,59 €
	Total HT	323,60 €	338,06 €
Karst Chasseneuil sur Bonnieure	Total TTC	341,40 €	356,65 €
	Part de la collectivité	139,28 € HT	143,04 € HT
	Part de l'exploitant	89,50 € HT	98,45 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	50,40 € HT	50,40 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	15,35 €	16,05 €
Karst Puyréaux	Total HT	279,18 €	291,89 €
	Total TTC	294,53 €	307,94 €
	Part de la collectivité	214,50 € HT	205,55 € HT
	Part de l'exploitant	89,50 € HT	98,45 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	50,40 € HT	50,40 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
Karst Saint-Germain-de- Montbron	Montant de la TVA	19,49 €	19,49 €
	Total HT	354,40 €	354,40 €
	Total TTC	373,89 €	373,89 €
	Part de la collectivité	214,50 € HT	205,55 € HT
	Part de l'exploitant	89,50 € HT	98,45 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	50,40 € HT	50,40 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	19,49 €	19,49 €
	Total HT	354,40 €	354,40 €
	Total TTC	373,89 €	373,89 €

Service	Montants	1 ^{er} janvier 2022	1 ^{er} janvier 2023
Karst - La Rochefoucauld	Part de la collectivité	138,10 € HT	148,30 € HT
	Part de l'exploitant	89,50 € HT	98,45 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	50,40 € HT	50,40 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	15,29 €	16,34 €
	Total HT	278,00 €	297,15 €
	Total TTC	293,29 €	313,49 €
Karst Tardoire et Bonnieure -	Part de la collectivité	206,66 € HT	205,55 € HT
	Part de l'exploitant	89,50 € HT	98,45 € HT
	Redevances (agence de l'eau et autres)	50,40 € HT	50,40 € HT
	Taux de TVA	5,50 %	5,50 %
	Montant de la TVA	19,06 €	19,49 €
	Total HT	346,56 €	354,40 €
	Total TTC	365,62 €	373,89 €



2.3. Recettes (DC.184)

Chazelles

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	275 788,93	305 588,98
<i>Dont abonnements domestiques</i>	95 663,88	88 396,84
Régularisation des ventes d'eau	-1 537,25	-6 883,75
Total recettes de ventes d'eau	274 251,68	298 705,23
Total des recettes	274 251,68	298 705,23

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	119 105,47	131 492,12
<i>Dont abonnements</i>	52 443,59	54 886,98
Régularisation des ventes d'eau	-1 199,58	-1 904,13
Total recettes de ventes d'eau	117 905,89	129 587,99
Total des recettes	117 905,89	129 587,99

Recettes pour compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	15 589,35	17 750,67
Agence de l'Eau - Pollution	50 750,04	57 172,17
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	66 339,39	74 922,84
Total des recettes	66 339,39	74 922,84

Montbron Eymouthiers

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	303 148,00	377 493,05
Total recettes de ventes d'eau	303 148,00	377 493,05
Autres recettes	42 537,00	0,00
Total des autres recettes	42 537,00	0,00
Total des recettes	345 685,00	377 493,05

Recettes pour compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	14 347,00	22 973,51
Agence de l'Eau - Pollution	55 559,00	68 882,19
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	69 906,00	91 855,70
Total des recettes	69 906,00	91 855,70

Karst

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	1 882 832,86
<i>Dont abonnements domestiques</i>	814 147,41
Régularisation des ventes d'eau	-69 505,75
Total recettes de ventes d'eau	1 813 327,11
Total des recettes	1 813 327,11

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	878 305,68
<i>Dont abonnements</i>	334 665,48
Total recettes de ventes d'eau	878 305,68
Total des recettes	878 305,68

Recettes pour compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2022 en €
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	84 283,10
Agence de l'Eau - Pollution	306 195,00
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	390 478,10
Total des recettes	390 478,10

SIAEP du Karst de la Charente - Global

Recettes de la collectivité :

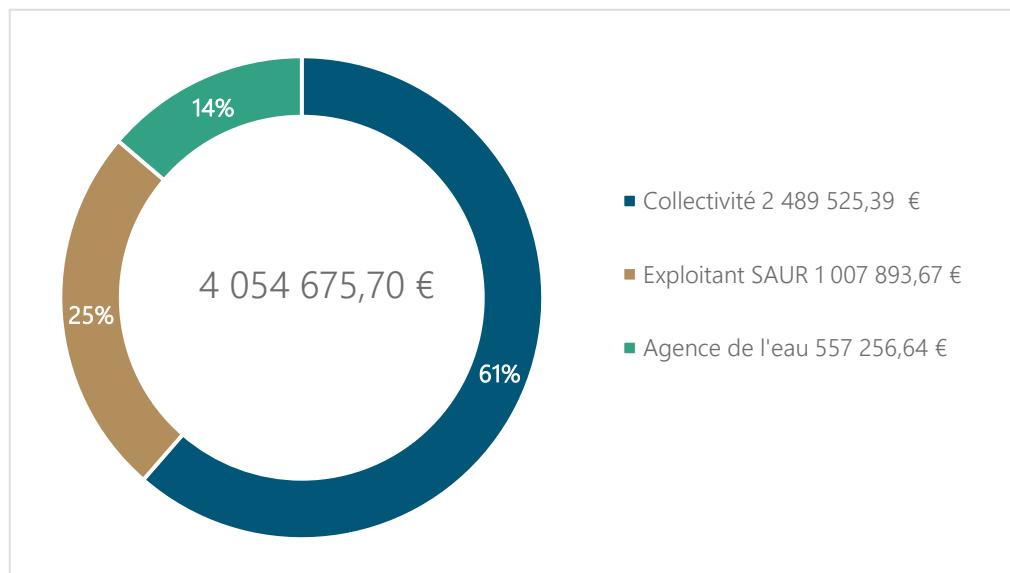
Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	2 265 001,53	2 565 914,89
<i>Dont abonnements domestiques</i>	778 195,16	902 544,25
Régularisation des ventes d'eau	-26 510,18	-76 389,50
Total recettes de ventes d'eau	2 238 491,35	2 489 525,39
Total des recettes	2 238 491,35	2 489 525,39

Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	909 904,92	1 009 797,80
<i>Dont abonnements</i>	350 380,65	389 551,98
Régularisation des ventes d'eau	-12 463,90	-1 904,13
Total recettes de ventes d'eau	897 441,02	1 007 893,67
Total des recettes	897 441,02	1 007 893,67

Recettes pour compte de tiers :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Agence de l'Eau - Redevance Prélèvement	127 190,19	125 007,28
Agence de l'Eau – Pollution	415 650,41	432 249,36
Total recettes comptes de Tiers (hors Collectivité)	542 840,60	557 256,64
Total des recettes	542 840,60	557 256,64



3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau distribuée (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements			
	Réalisés en 2021	Conformes en 2021	Réalisés en 2022	Conformes en 2022
Microbiologie	195	195	182	182
Paramètres physico-chimiques	235	229	217	206

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour. La qualité de l'eau est donc la suivante :

Analyses	Taux de conformité 2021	Taux de conformité 2022
Conformité bactériologique (P101.1)	100 %	100 %
Conformité physico-chimique (P102.1)	97,45 %	94,93 %

En 2022, les non-conformités physico-chimiques concernent :

- L'atrazine Déséthyl Déisopropyl pour l'UDI Petit Breuil,
- L'ESA métolachlore sur l'UDI de la Font Saint-Aubin,
- Les fluorures pour l'UDI de La Rochefoucauld.

3.2. Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	
0%	Aucune action
20%	Études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **73 %** (détail aux paragraphes 1.5.1 et 1.5.3)

3.3. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)		
(Rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)		
(Rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl, ...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

- (1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5
- (2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.
- (3) Non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

Points obtenus et valeur de l'indice par service :

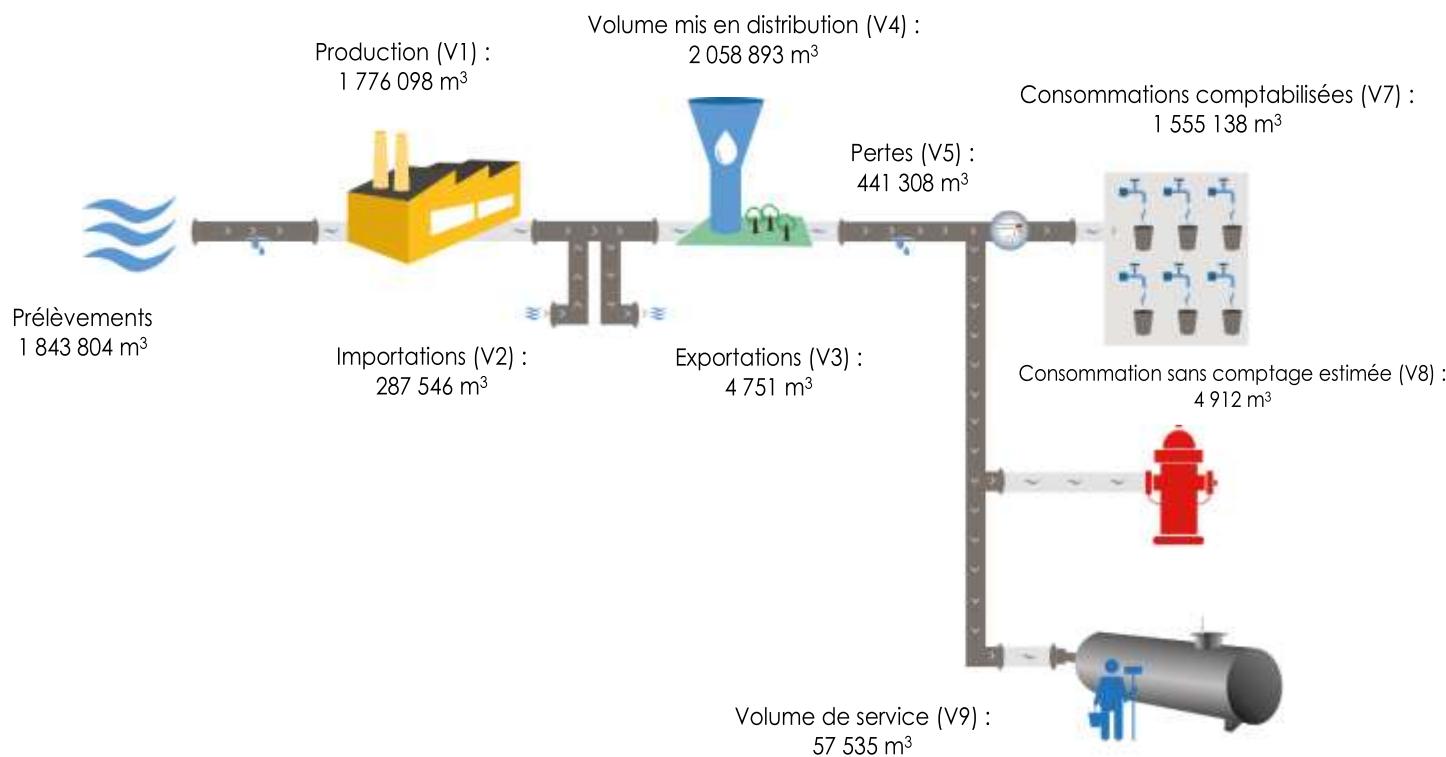
Service	Nombre de points														Total
	VP.236	VP.237	VP.238	VP.239	VP.240	VP.241	VP.242	VP.243	VP.244	VP.245	VP.246	VP.247	VP.248	VP.249	
Chazelles	10	5	10	5	oui	10	10	10	10	10	10	10	0	5	105
Montbron Eymouthiers	10	5	10	4	oui	13	10	0	10	10	0	10	10	5	97*
Karst	10	5	10	5	non	12	10	10	10	10	10	10	0	5	107

* Donnée transmise par la collectivité mais non vérifiée

⇒ **Indice de la collectivité pour l'année 2022 : 106****

**Indice global de la collectivité pondéré en fonction du linéaire de chaque périmètre

3.4. Indicateurs de performance du réseau



3.4.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$Rendement du réseau = \frac{V7 + V8 + V9 + V3}{V1 + V2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$Part du volume vendu parmi le volume mis en distribution = \frac{V7}{V4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau (en %)	83,13 %	79,23 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	5,38	5,19
Volume vendu sur volume mis en distribution (« rendement primaire »)	78,09 %	76,00 %

3.4.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$Indice linéaire des volumes non comptés = \frac{V4 - V7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022 l'indice linéaire des volumes non comptés est de **1,57 m³/j/km** (1,23 en 2021).

3.4.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$Indice linéaire des pertes en réseau = \frac{V4 - (V7 + V8 + V9)}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022 l'indice linéaire des pertes en réseau est de **1,37 m³/j/km** (1,09 en 2021).

3.4.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le déléataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

- Au cours de l'année 2022, 13,26 km de linéaire de réseau ont été renouvelés,
- Au cours des 5 dernières années, 28,14 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{Taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{Ln + Ln - 1 + Ln - 2 + Ln - 3 + Ln - 4}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est donc de **0,66 %**.

3.4.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nb d'interruptions de service non programmées}}{\text{nb d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, **8* interruption(s)** de service non programmées ont été dénombrées (129 en 2021). Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées est donc de **0,49**.

*Aucunes données sur le secteur du Karst

3.4.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **2** jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (préexistant ou neuf).

$$\text{Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nb ouvertures avec respect du délai}}{\text{nb total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de **99,64 %** (75,32 % en 2021).

3.4.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{Durée d'extinction de la dette pour l'année d'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette en €	1 148 681,23 €	5 145 375,45 €
Epargne brute annuelle en €	1 676 900,18 €	2 794 095,00 €
Durée d'extinction de la dette en années	0,69 an(s)	1,84 an(s)

3.4.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple à la suite d'une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année } n}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année } n - 1}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montant d'impayés en € au titre de l'année n-1 tel que connu au 31 décembre de l'année n	55 448,00*	8 418,30**
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau	1,24*	0,24**

*Pour 2021, les valeurs de Puyréaux et Montbron Eymouthiers n'ont pas été transmises.

**Aucunes données sur le secteur du Karst

3.4.9. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toutes natures relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

- Nombre de réclamations écrites reçues : 8

$$\text{Taux de réclamations} = \frac{\text{Nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{Nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de **0,49 pour 1000 abonnés** (2,41 en 2021).

4. Financement des investissements

4.1. Montants financiers (DC.195)

	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 904 421,00	1 434 877,14
Montants des subventions en €	27 277,60	53 851,20
Montants des contributions au budget général en €	0,00	0,00

Détail des travaux engagés :

Entité de gestion	Commune	Nature des travaux	Montant (€)	Subventions (€)
Chazelles	Chazelles	Renouvellement canalisation 250 ml	42 254,00	0,00
Karst	Grassac / Vouthon	Renouvellement canalisation 1 381 ml (CVM)	179 504,45	53 851,20
	Chasseneuil-sur-Bonnieure	Réhabilitation château d'eau Araines	173 228,0	0,00
	Montbron	Renouvellement canalisation 153 ml	16 537,30	0,00
	Aussac Vadalle	Renouvellement canalisation 75 ml	60 549,00	0,00
	Les Pins	Renouvellement canalisation 560 ml	52 580,00	0,00
	Les Pins	Renouvellement canalisation 63 ml	5 981,00	0,00
	Pranzac	Renouvellement canalisation 30 ml	4 189,09	0,00
	La Rochefoucauld	Renouvellement canalisation 120 ml	107 357,50	0,00
	Yvrac	Renouvellement canalisation 120 ml	21 840,20	0,00
Montbron Eymouthiers	Montbron / Eymouthiers	Mise en place debitmètres sectorisation	89 525,00	0,00
	Montbron	Renouvellement canalisation 165 ml	15 982,60	0,00
	Montbron / Eymouthiers	Canalisations	665 349,00	0,00
TOTAL			1 434 877,14	53 581,20

4.2. État de la dette du service (VP.182)

L'état de la dette au 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		1 148 681,23	5 145 375,45
Montant remboursé en €	En capital	106 895,84	327 878,53
	En intérêts	149 163,78	51 790,49

4.3. Amortissements

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de **598 433,44 €** (652 119,00 € en 2021).

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (VP.119)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte : les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté, les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2022, le service a accordé 4 demandes d'abandon de créance, pour un montant de 3 420,82 €.

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

6.1. Chazelles

		Exercice 2021	Exercice 2022
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés (nb)	1 530	1 546
VP.060	Volume importé(m ³)	185 389	207 960
VP.063	Volume comptabilisé domestique (m ³)	153 150	179 321
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (km)	91,38	91,30
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	38,00	0,00
VP.220	Volume de service (m ³)	663	2 283
VP.221	Volume consommé sans comptage (m ³)	322	329
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	458 496,96	503 216,06
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	0,00	42 254,00
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (nb)	2 996	2 996
D102.0	Prix (€) TTC du service au m ³ pour 120 m ³	3,00	3,12
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service [jours ouvrables]	2	2
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	100
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	83,14	87,48
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	0,97	0,86
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,94	0,78
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,63	0,61
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	60	60
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	5,23	5,12
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	96,32	96,69
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,45	0,49
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	6,50	5,12

6.2. Montbron - Eymouthiers

		Exercice 2021	Exercice 2022
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés (nb)	1 811	1 804
VP.059	Volume produit (m ³)	180 524	193 076
VP.060	Volume importé (m ³)	21 446	27 263
VP.061	Volume exporté (m ³)	6 525	6 496
VP.063	Volume comptabilisé domestique (m ³)	163 258	178 477
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (km)	101	101
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	8 985,37	3 420,82
VP.220	Volume de service (m ³)	15 750	16 261
VP.221	Volume consommé sans comptage (m ³)	2 000	2 000
VP.223	Volume prélevés (m ³)	195 792	209 337
Indicateurs descriptifs des services			
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	373 054,00	469 348,75
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	41 875,00	787 393,90
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (nb)	2 340	2 350
D102.0	Prix (€) TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,85	2,97
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service [jours ouvrables]	1	1
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	100	100
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	112	97
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	92,85	92,24
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	0,87	0,96
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	0,39	0,46
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,60	1,73
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	60	60
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0,00	0,00
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	-	-
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	2,09	0,02
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	-	-

6.3. Karst

		Exercice 2022
Variables de performance		
VP.056	Nombre d'abonnés (nb)	12 700
VP.059	Volume produit (m ³)	1 583 022
VP.060	Volume importé (m ³)	53 056
VP.061	Volume exporté (m ³)	11 556
VP.063	Volume comptabilisé domestique (m ³)	1 197 340
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (km)	664,21
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	0,00
VP.220	Volume de service (m ³)	38 991
VP.221	Volume consommé sans comptage (m ³)	2 583
VP.223	Volume prélevés (m ³)	1 634 467
Indicateurs descriptifs des services		
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	3 082 110,89
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	605 229,24
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis (nb)	25 872
D102.0	Prix (€) TTC du service au m ³ pour 120 m ³ Chasseneuil sur Bonneure	2,57
D102.0	Prix (€) TTC du service au m ³ pour 120 m ³ Puyréaux	3,12
D102.0	Prix (€) TTC du service au m ³ pour 120 m ³ Saint Germain de Montbron	3,12
D102.0	Prix (€) TTC du service au m ³ pour 120 m ³ La Rochefoucauld	2,61
D102.0	Prix (€) TTC du service au m ³ pour 120 m ³ Tardoire Bonneure	3,12
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service [jours ouvrables]	2
Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	92,72
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	107
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	76,43
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,76
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,59
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,50
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	74
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	0,0
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	100
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	0,00
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	0,00

6.4. Global

		Exercice 2021	Exercice 2022
Variables de performance			
VP.056	Nombre d'abonnés	14 123	16 050
VP.059	Volume produit (m ³)	1 679 066	1 776 098
VP.060	Volume importé (m ³)	263 926	287 479
VP.061	Volume exporté (m ³)	255 447	4 751
VP.063	Volume comptabilisé domestique (m ³)	1 317 826	1 555 138
VP.077	Linéaire de réseau hors branchements (Km)	822,84	856,51
VP.119	Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (€)	9 142,00	3 421,00
VP.182	Encours total de la dette (€)	1 148 681,23	5 145 375,45
VP.220	Volume de service (m ³)	37 333	57 535
VP.221	Volume consommé sans comptage (m ³)	4 548	4 912
VP.223	Volume prélevés (m ³)	1 901 865	1 843 804
Indicateurs descriptifs des services			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	27 746	31 218
D102.0	Prix TTC (€) du service au m ³ pour 120 m ³	2,95	2,98
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	2	2
DC.184	Montant des recettes liées à la facturation (€)	3 678 772,97	4 054 675,70
DC.195	Montant financier (HT) des travaux engagés (€)	1 904 421,00	1 434 877,14
Indicateurs de performance			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie (%)	100	100
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques (%)	97,45	94,93
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (/120 points)	95	106
P104.3	Rendement du réseau de distribution (%)	83,13	79,23
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	1,23	1,57
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	1,09	1,37
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,53	0,66
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (%)	67	73
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	9,13	0,49
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (%)	75,32*	99,64
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	0,69	1,84
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (%)	1,24	0,24
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	2,41	0,49